



Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance
(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre au Greffe municipal,

Route d'Echallens 1, 1417 Essertines-sur-Yverdon – greffe@essertines-sur-yverdon.ch – tél. 024 435 13 88

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : KUENZI et KUENZI GYAX Prénom : Adeline et Valérie
Parcelle : 27 Adresse : Route de Pailly
Téléphone : 079 584 33 72 Mail :

B. Description de l'ouvrage

Pose d'une pergola en mélèze de 3 x 4 mètres avec une
couverture en planches ajourées, hauteur 2,6 mètres.
Déplaçable et démontable. Coût des travaux : 2850 fr.

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Essertines s/Y. Date : 15.5.26
Signature(s) : [Signature]
Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :
Lieu : ESSERTINES/Y Date : 15.05.2026
Signature(s) : A. Kuenzi

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :
Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :
Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :
Parcelle n°: Nom et prénom : Signature(s) :

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 18 mai 2026 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Cette autorisation est **valable 12 mois** dès la délivrance de cette dernière.

Affichage au pilier public durant 30 jours,

Du 19 mai 2026 au 18 juin 2026

Prix de l'autorisation : CHF 100.-

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic



Christian Gonin



La Secrétaire adjointe



Barbara Schick